

**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018
COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix sept septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël GEFFROY, Maire.

Etaients présents :

Joel GEFFROY, André LANCIEN, Catherine JOSSE, Sylvie JOBERT, Marie Emmanuelle DURAND, Xavier TROCHU, Thierry GADAIS, Christophe DURANCE, Laurent ROSSI, Sophie GUYOT, Stéphanie CHEVE, Eric LEMERLE, Alexia ROUSSEAU, Yves Marie DELANOE, Solène LAUNAY, Raphael ROLLAND, Didier CHAUVIERE, Lydie RETAILLEAU, Daniel GUILLE

Etaients absents excusés :

Huguette JARNOUX ayant donné procuration à Sylvie JOBERT
Pascal PHILIPPE ayant donné procuration à Joel GEFFROY
Cécile SACHOT ayant donné procuration à Didier CHAUVIERE

Etait absente :

Katell VILLAMAUX

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2) Approbation du compte rendu du 25 juin 2018 ;
- 3) FINANCES : admission en non valeur budget ville ;
- 4) FINANCES : tarifs municipaux 2019 ;
- 5) AFFAIRES GENERALES : règlement du camping/gites ;
- 6) AFFAIRES GENERALES : désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population ;
- 7) AFFAIRES GENERALES : approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable ;
- 8) AFFAIRES GENERALES : création d'un comité de pilotage pour la création de l'espace culturel ;
- 9) AFFAIRES GENERALES : création d'un comité de pilotage pour l'extension du cimetière ;
- 10) AFFAIRES GENERALES : création d'un groupement de commandes pour l'entretien et la vérification des installations techniques communales et communautaires des communes de Saint Etienne de Montluc, de Cordemais, du Temple de Bretagne et de la communauté de communes « Estuaire et Sillon » ;
- 11) PERSONNEL : création emploi de renfort – accroissement temporaire d'activité – temps scolaire ;
- 12) PERSONNEL : création emploi accroissement d'activités – espaces verts ;
- 13) PERSONNEL : prime exceptionnelle versée au COS – médailles du travail / départ en retraite ;
- 14) PERSONNEL : création emploi de renfort – accroissement temporaire d'activité – finances ;
- 15) Décisions ;
- 16) Compte rendu des commissions ;
- 17) Informations sur la communauté de communes Estuaire et Sillon ;
- 18) Questions diverses.

Monsieur GEFFROY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de retirer le point 4 « tarifs municipaux 2018 » à l'ordre du jour :

Le *Conseil Municipal*, à l'unanimité, donne son accord pour retirer ce point à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Marie Emmanuelle DURAND a été désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 JUIN 2018

Le compte rendu du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET VILLE (André LANCIEN)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non-valeur des Taxes d'urbanisme, sur avis conforme de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunal intéressé, par le Trésorier Payeur Général ;

VU les demandes d'admission en non valeur de Madame la comptable publique de Savenay en date du 01 août 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non valeur de loyers impayés suite à liquidation judiciaire de l'Ancre de Marine, émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

- titre 207 pour un montant de 2027.11€ émis en 09/2016
- titre 223 pour un montant de 2027.11€ émis en 10/2016
- titre 257 pour un montant de 2027.11€ émis en 11/2016

Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non valeur par la comptable publique sur le budget principal s'élève ainsi à 6081.33 €.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2018 à l'article 6542 « créances éteintes »

Adopté à l'unanimité

4. FINANCES : TARIFS MUNICIPAUX 2019 (André LANCIEN)

Point reporté.

5. AFFAIRES GENERALES : REGLEMENT DU CAMPING/GITES (Joel GEFFROY)

Suite à quelques mois d'exploitation, le règlement du camping/gites doit de nouveau être amendé pour optimiser son fonctionnement.

Monsieur le Maire fait lecture des modifications du règlement qui sera applicable en date de cette délibération.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** le règlement intérieur joint à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

6. AFFAIRES GENERALES : DÉSIGNATION COORDONNATEUR RECENSEMENT DE LA POPULATION (Joel GEFFROY)

Dans le cadre des nouvelles prescriptions relatives au recensement de la population, loi n° 2002-276, Titre V, article 156 à 158 du 27 février 2002, notre commune doit réaliser celui-ci en janvier et février 2019.

Il convient, afin de mettre en œuvre ce dispositif, de nommer au préalable un coordonnateur, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de nommer Madame Véronique HAMONIC, coordonnateur communal principal pour le prochain recensement de la population.
- **DECIDE** de nommer Madame Alison GUEMENE, coordonnateur communal suppléant pour le prochain recensement de la population.

Adopté à l'unanimité

7. AFFAIRES GENERALES : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE (Laurent ROSSI)

Monsieur ROSSI, Conseiller Municipal, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2017.

Le prix global de l'eau sur la commune de Cordemais pour une consommation annuelle de 120 m³ se décompose comme suit :

- La part collectivité, fixée par le Syndicat Départemental, est de 198.92 € HT (baisse par rapport à 2016 = 206.7 € HT)
- La redevance « lutte pollution des eaux », fixée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'établit à 36 € HT (stable par rapport à 2016 = 36 € HT)
- La TVA est au taux réduit de 5,5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le rapport annuel 2017 joint à cette délibération sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Adopté à l'unanimité

8. AFFAIRES GENERALES : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LA CREATION DE L'ESPACE CULTUREL (Joel GEFFROY)

La Commune de CORDEMAIS a inscrit dans son programme envisage la réalisation d'un Espace Culturel permettant de regrouper, sur un même lieu, les associations culturelles et sportives de la commune de Cordemais :

- espaces d'accueil (200 m²),
- bureaux de l'Association Culture et de Loisirs de Cordemais (ACLC) (40 m²),
- section poterie / sculpture et modelage (110 m²),
- école de musique (145 m²),
- école de peinture (95 m²),
- école de danse / yoga (140 m²),

- section théâtre « lieu de répétition » (60 m²),
- section Anglais,
- bureau de l'Association Sportive de Cordemais (ASC) (15m²),
- salle de spectacle de 400 m² (jauge de 250 personnes) avec ses annexes.

Cet équipement d'une surface utile d'environ 1534 m² est un établissement ERP de 3ème catégorie de type L, sur une emprise foncière de 6 500 m².

Un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse+ a été lancé en mai 2018.

Trois candidats ont été admis à concourir.

L'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux est évaluée à 2 861 200 euros HT (bâtiment : 2 761 200 euros HT – VRD : 100 000 euros HT).

Les travaux débuteront fin 2019 et dureront deux années pour une livraison projetée fin 2021.

Ce suivi concernant à la fois la commission culture et la commission bâtiment, Monsieur le Maire propose donc de désigner les membres qui composeront ce comité consultatif :

1-au titre des élus :

- Joel GEFFROY
- André LANCIEN
- Thierry GADAIS
- Xavier TROCHU
- Stéphanie CHEVE
- Christophe DURANCE
- Yves Marie DELANOE
- Alexia ROUSSEAU
- Didier CHAUVIERE
- Raphael ROLLAND

2- au titre des personnels qualifiés :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Madame la Directrice Générale des Services

Il est précisé qu'au cours du projet, un comité technique composé de techniciens et utilisateurs de l'équipement sera créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** cette composition.

Adopté à l'unanimité

9. AFFAIRES GENERALES : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE (Joel GEFFROY)

La Commune de CORDEMAIS a inscrit dans son programme envisage l'extension du cimetière.

En effet, après un audit complet des concessions, il s'avère que le cimetière sera saturé d'ici 2020.

La commune ayant l'obligation d'avoir une cinquantaine de places libres dans le cimetière en cas de pandémie, l'extension du cimetière devient un sujet urgent.

Monsieur le Maire propose donc de désigner les membres qui composeront ce comité consultatif :

1-au titre des élus :

- Joel GEFFROY
- Thierry GADAIS
- Solène LAUNAY
- Sophie GUYOT
- Sylvie JOBERT
- Marie Emmanuelle DURAND
- Laurent ROSSI
- Daniel GUILLE
- Raphael ROLLAND

2- au titre des personnels qualifiés :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Responsable des Espaces Verts
- Monsieur le Policier Municipal
- Mesdames les agents en charge du funéraire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** cette composition.

Adopté à l'unanimité

10. AFFAIRES GENERALES : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN ET LA VERIFICATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES DES COMMUNES DE SAINT ETIENNE DE MONTLUC, DE CORDEMAIS, DU TEMPLE DE BRETAGNE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ESTUAIRE ET SILLON » (Joel GEFFROY)

En 2015, la commune de Saint Etienne de Montluc et la Communauté de Communes "Cœur d'Estuaire" avaient constitué un premier groupement de commandes pour l'entretien, le dépannage, la télésurveillance des alarmes anti intrusions et vidéosurveillances leur appartenant, ainsi qu' un second groupement portant sur:

- la maintenance des installations électriques, gaz, appareils de levage, SSI et ascenseurs,
- l'entretien et le dépannage des installations de chauffage,
- l'entretien et le nettoyage des réseaux ventilations mécaniques contrôlées et des hottes de cuisines.

Ces marchés arrivant à échéance, il convient de lancer une nouvelle procédure de consultation intégrant ces deux marchés afin de réaliser la vérification et la maintenance des installations des équipements communaux et communautaires.

Après consultation, deux nouvelles collectivités du territoire ont souhaité intégrer ce nouveau groupement de commandes. Il s'agit des communes du Temple de Bretagne et de Cordemais.

Cette démarche de mutualisation a pour double objectif :

- l'allègement et la sécurisation des formalités administratives liées au lancement et au traitement d'une seule procédure d'achat public,
- la réalisation d'économies d'échelle.

Le groupement est réputé constitué à compter de la signature de la convention de groupement, ci-jointe, par les personnes dûment habilitées à cet effet. L'échéance de la convention est fixée sur la durée de fin du marché de vérification et de maintenance des équipements techniques.

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon assurera les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire, elle notifiera le marché. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des prestations de vérification et de maintenance des équipements sur son territoire. A ce titre, un référent de ce marché sera désigné dans chaque commune. En cas d'avenants, le coordonnateur se chargera de la passation et de la notification des avenants.

Eu égard à l'objet et à l'estimation du marché, le coordonnateur, en concertation avec les entités membres, appliquera la procédure la plus adéquate relevant du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le cas échéant et selon le montant estimatif de ces prestations, la Commission d'Appel d'Offres d'attribution sera celle du coordonnateur du groupement (soit celle de la communauté de communes Estuaire et Sillon).

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, ainsi que tous documents utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

11. PERSONNEL – CREATION EMPLOI DE RENFORT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – TEMPS SCOLAIRE (Sylvie JOBERT)

Au dernier conseil, 18 postes de surveillance interclasse, entretien ménager et ATSEM avaient été créés. De même, un poste de renfort en manutention avait été validé à hauteur d'un 50% annualisé.

Depuis le 25 juin, des points de l'organisation de la rentrée scolaire ont été affinés et de nouveaux entretiens de recrutement se sont déroulés.

De même, le gestionnaire manutention a formulé le souhait de ne pas reconduire son engagement et sa fiche de poste a été revue pour rendre le recrutement plus attractif en matière de temps de travail.

Ainsi, plusieurs temps de travail créés en juin doivent être révisés.

Ainsi sont supprimés les postes suivants :

	Temps de travail hh:mm	Temps de travail 00,00
1er	04:01 / 35:00	4,02 /35ème
9ème	02:40 / 35:00	2.68 /35ème
11ème	3:12 / 35:00	3.21 /35ème
13ème	05:37 / 35:00	5.63 /35ème
14ème	/ 35:00	/35ème

Sont modifiés les postes suivants, en prenant en compte les besoins en entretien ménager non pourvus, à date d'effet du 1er septembre 2018:

	Temps de travail hh:mm	Temps de travail 00,00	Temps de travail de hh:mm	Temps de travail 00,00
6ème	6:13 / 35:00	6.23 /35ème	21:26/ 35:00	21.44/35ème
8ème	10:13 / 35:00	10.22 /35ème	21:12/ 35:00	21,21/35ème
16ème	5:53 / 35:00	5.89 /35ème	6:25 / 35:00	6.43/35ème

Est créé à date d'effet du 08 octobre 2018 :

	Temps de travail hh:mm	Temps de travail 00,00
1er	2 :46 / 35:00	2.76 /35ème

Concernant le poste de manutentionnaire créé à hauteur d'un 50% annualisé,

Compte tenu de la diversification du profil incluant entretien ménager et animation interclasse :

Est supprimé le poste à date d'effet du 28 août 2018 à 50%

Est créé à date d'effet du 1er septembre 2018 :

	Temps de travail hh:mm	Temps de travail 00,00	Temps de travail de hh:mm	Temps de travail 00,00
1er	17:30 / 35:00	17.5 /35ème	21:25/ 35:00	21.43/35ème

Les conditions de rémunérations restent identiques.

Ces postes sont créés ou actualisés pour l'année scolaire se clôturant le 31 août 2019.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création de ces emplois pour cause d'accroissement temporaire d'activité dans les conditions citées ci-dessus;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus à l'article 6413 du budget.

Adopté à l'unanimité

12. PERSONNEL – CREATION EMPLOI ACCROISSEMENT D'ACTIVITES – ESPACES VERTS (Sylvie JOBERT)

Depuis plusieurs années, Cordemais a décidé de mettre en valeur le potentiel naturel de la commune en développant les espaces verts tout en respectant une démarche qualité environnementale.

A l'issue de la saison estivale, l'effectif de l'équipe doit continuer à être renforcé afin de faire face à la mise en place de la floraison automnale (chrysanthèmes et massifs de bisannuelles) et aux derniers travaux préparant à l'hiver.

Madame JOBERT, adjointe en charge des ressources humaines, propose de créer un emploi de renfort sur la base de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée – article 3 (alinéa 1) et aux conditions suivantes

- nature des fonctions : Assurer l'entretien des espaces verts

- durée du contrat : 2 mois - du 03 octobre au 02 décembre 2018
- rémunération : Base adjoint technique– 1er échelon
(Indice majoré : 325)
+ IFSE cadre d'emplois adjoints technique, groupe 1
+ Prime semestrielle
- temps de travail : base hebdomadaire 35 heures

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un emploi de renfort à temps complet dans les conditions citées ci-dessus;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus à l'article 6413 du budget.

Adopté à l'unanimité

13. PERSONNEL – PRIME EXCEPTIONNELLE VERSEE AU COS – MEDAILLES DU TRAVAIL (Sylvie JOBERT)

Madame JOBERT, adjointe en charge des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal que le Comité des Œuvres Sociales du personnel des collectivités territoriales de Loire-Atlantique est une association loi 1901. Il précise que la collectivité y est adhérente.

Madame JOBERT explique que cette association permet de verser diverses prestations aux agents communaux telles que prime mariage, naissance, aide aux vacances, etc... ainsi que les primes de médailles du travail et de retraite pour lesquelles la commission du personnel avait émis un avis favorable en 2004.

Cette année, 2 agents sont récipiendaires : le premier va recevoir une médaille d'or (35 ans), le second : une médaille de vermeil (30 ans).

Madame JOBERT demande aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant total de 1 551.10 € au titre des prestations 2018.

Au vu de ces éléments, le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder la subvention complémentaire au C.O.S. 44 d'un montant de 1 551.10 €,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget « ville » 2018.

Adopté à l'unanimité

14. PERSONNEL – CREATION EMPLOI DE RENFORT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – COMPTABILITE (Sylvie JOBERT)

Le responsable des finances a intégré la collectivité en mai dernier : il prend donc en main son premier budget à compter de décembre.

La directrice générale des services a annoncé son départ pour octobre.

La collectivité est éligible depuis le 1er janvier 2018 à la nomenclature comptable M14 pour les communes de plus de 3 500 habitants, entraînant des procédures administratives plus lourdes.

Ces trois éléments de contexte amènent à réfléchir au recrutement d'un renfort ponctuel permettant une gestion optimale de tâches courantes de comptabilité adjointes aux étapes de préparation budgétaire.

Ainsi, Madame JOBERT, adjointe en charge des ressources humaines, propose de créer un poste de renfort – accroissement temporaire d'activité sur la base de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée – article 3 (alinéa 1) et aux conditions suivantes.

- nature des fonctions : gestionnaire comptabilité
- durée du contrat : du 05 octobre 2018 au 04 janvier 2019
- rémunération : base cadre d'emplois : adjoint administratif
+ RIFSEEP, cadre d'emplois adjoints administratifs groupe 1)
+ prime semestrielle
- temps de travail : temps complet

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un emploi pour cause d'accroissement temporaire d'activité à temps complet dans les conditions citées ci-dessus;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus à l'article 6413 du budget.

Adopté à l'unanimité

15. DECISIONS

Pas de décision

16. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

SPORT : reprise des activités

FINANCES : commission sur un zoom des crédits dépensés montre que nous restons dans le cap fixé – la période de préparation budgétaire commence

URBANISME : phase de clôture du PLUI – réunion publique zonage et règlement le 19/10 à 18h00 à l'hippodrome – le PLUI sera opposable aux tiers au printemps 2019 – **PRIEURE** : cadrage avec l'architecte afin de garantir des permis de construire conformes à l'esprit du quartier – il reste 4 terrains à vendre sur les 29 – **ZAC** : réunion de lancement avec Loire Atlantique Développement

BATIMENT : commission début octobre

VOIRIE : début du PAVC – suite aux inondations des travaux sont planifiés – un retour vers les citoyens sera fait mi octobre – **PAPINAIS** étude des cheminements piétons et trottoir en cours – **PORT** : coulage béton et reprise de la terrasse de l'Ancre de Marine (1 mois de travaux) – **MAISONS SENIORS PMR** : fin des travaux prévue mi novembre avec une mise en location début janvier 2019 – **AMIS DU PORT** : la réception des sanitaires va se faire cette semaine, la mise en service sera faite après les travaux LOIRESTUA.

CCAS : CA mercredi 03/10

RH : Mme JOBERT remercie chaleureusement Mme PARIS CHOLET pour son accompagnement dans les dossiers RH qui ont lui ont permis de bien se former au rôle d'adjointe RH

SCOLAIRE : PMC 332 élèves sur 13 classes (128 maternels + 204 élémentaires) effectif stable – STE ANNE 154 élèves sur 6 classes (54 maternels + 100 élémentaires) fermeture de classe malgré un effectif presque stable – 85 enfants prennent le transport scolaire – bilan de la nouvelle organisation de la pause méridienne plutôt satisfaisant, les enfants notamment maternels y trouvent leur compte avec un rythme biologique respecté – extension périscolaire pour février/mars 2019, en attendant le périscolaire se déroule sur 2 sites (25 à la maison des jeunes pour les plus grands et 75 au périscolaire pour les autres) – le marquage

de la cour maternelle a été réalisé cet été, toutes les classes ont été équipées de vidéoprojecteurs, de fait l'école pourrait être site pilote pour le 44 – les enseignants vont recevoir une formation par l'éducation nationale – baisse de la fréquentation le mercredi midi (30 au lieu de 50) au restaurant scolaire

CULTURE : le forum des associations a été un succès, le bilan sera réalisé le 28/09 – le créneau horaire devrait être réduit de 10h00 à 14h00 l'année prochaine – ouverture de la saison culturelle ACLC à la piscine – commission relecture le 02/10 – exposition Eric Le Cam du 17 au 25/11 avec vernissage le 16/11 à l'espace Jean Doucet

ESPACES VERTS : muret en pierre terminé rue du Calvaire, le service va réaliser les plantations bientôt – les équipements de fitness au plan d'eau sont en place – le jardin du souvenir a été repensé au cimetière – la Jussie a été arrachée et le marais est sous maîtrise

AGENDA 21 : semaine de réduction des déchets du 17 au 25/11 avec animation visite au RS tous les après midi – extraction du miel pendant le forum des associations, la quantité récoltée sera moindre cette année – validation du principe d'une troisième édition du PFGI au printemps 2020 – PNR 17 communes sur 40 ont délibéré, le projet a du mal à avancer

17. INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rdv 18/10 à Paris au ministère de l'écologie avec le nouveau ministre pour parler avenir de la Centrale PLUI en phase de clôture

FUSION : les transferts de compétence enfance jeunesse et lecture publique se poursuivent

18. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GEFROY annonce que Mme PARIS CHOLET, Directrice Générale des Services, a demandé une mutation et quittera ses fonctions le 25/09. Il tient à saluer son travail très investi et le professionnalisme avec lequel elle a porté les dossiers durant ses 8 années à CORDEMAIS. Il la remercie vivement pour cette collaboration efficace et dynamique et lui souhaite plein de bonnes choses pour la suite de sa carrière.

Pas de question.

La séance est levée à 21h37

Le Maire, Joel GEFROY



La secrétaire, Marie Emmanuelle DURAND